



SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES-SOUS-LE-VENT  
26 MARS 2015

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2015**  
*(3ème séance de l'année 2015)*

Convoqué le 6 mars 2015, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 2<sup>de</sup> séance en session ordinaire le vendredi 20 mars 2015 dans la salle de conseil de l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la commune, avec Madame Tania TEREMATE, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice

Vingt-trois (23) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida, FANIU Erick, TEHAAMANA Clothilde, GIBERT Pitori, FAATAUIRA Camille.

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

TAEREA Mocata	a donné pouvoir à	HEITAA Dorida
LEFORT Bernard		CHONG Claude
MOU SIN Gaéton		PAU Nicole
TEMAURI Jean-Marie		FAAHU Tatiana
TEPA Gérard		BUARD Mathilde

Un (01) membre est absent excusé :

HOPARA Nano (en mission au Vanuatu)

Présents à titre consultatif :

*Nelson TEPA, Directeur général des services p.i.,  
Pascal TEIVA, responsable du Département comptable et financier,  
Malissa ITCHNER, responsable du Département des affaires administratives,  
Neti TEIVA, responsable du Département des ressources humaines  
Areva TEFAATAUMARAMA, responsable du Département des services techniques*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 08h45.

## 1. Examen et adoption de projets de délibération

- n° 62/2015 : Désignant les délégués du Conseil Municipal de Huahine et leurs suppléants en vue de l'élection de deux sénateurs de la Polynésie française
- n° 63/2015 : Acceptant le principe de la participation du Maire au déplacement organisé par la communauté de communes Hava'i pour découvrir le procédé de traitement des déchets de la société Kentec Energy Corporation en Corée du Sud
- n° 64/2015 : Acceptant le principe de la participation du Maire aux 4<sup>èmes</sup> rencontres des collectivités des Outre-mer à PINSET de Nancy

Indications de vote :

Pour : 28

Contre : /

Abstentions : /

**Adopté à l'unanimité**

## 2. Questions diverses

Les interventions des élus ont porté notamment sur :

- Des problèmes de fonctionnement et d'organisation au sein du service de la voirie en raison d'un nombre élevé d'agents en arrêt maladie et de l'attitude de certains cantonniers,
- La confirmation de la mise à disposition de 03 agents (chef du PAM, chef du bâtiment et agent en charge de l'hydraulique sur Huahine iti) qui sont disponibles 24h/24 pour intervention, et de l'utilisation d'un véhicule communal par un stagiaire CAE pour des missions spécifiques encadrées par le 1<sup>er</sup> adjoint au maire,
- Une procédure temporaire permettant à 02 agents du service bâtiment résidant à Haapu de se rendre directement au chantier de la cantine de l'école de Haapu à 7h30 sans pointer au PAM, uniquement pour la durée de ce chantier,
- Une demande de réserver un budget propre à chaque commune associée pour permettre la réalisation de travaux sur le territoire de chaque district, comme l'entretien des 04 grands marae de Maeva,
- L'annonce d'une réflexion en cours sur l'avenir des 98 communes associées que compte la Polynésie française, en prévision de la présentation d'un rapport concerté aux ministre de l'Outre-mer puis au Premier Ministre.

Monsieur Paul Moohono NIVA est ensuite invité à présenter un exposé sur les fouilles archéologiques qu'il a menées dans le cadre des travaux de réalisation de l'exutoire de Fare sur le site de Vaitotia.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les élus de leur participation et lève la séance à 10h15.

La Secrétaire,

  
Tania TEREMATE



Le Président,

  
Marcelin LISAN

Affiché le : 23 mars 2015

*Conformément à l'article L212125 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.*